

RESONANCE SANTE

Numéro 16 - Janvier 2010

Bulletin d'information de REVIH-STTS
Réseau de Santé VIH - Hépatites - Toxicomanies en Savoie

Numéro spécial Tatoo/Piercing

Sommaire

Editos

Un peu d'histoire

Les risques

Paroles de jeunes

Le détatouage

Paroles de pro

Bloc notes

Comité de rédaction

Dr Bruno de GOER

Laetitia TORCHIO

Marie-Blandine NIVEAU

EDITO

Des premiers contacts avec la profession jusqu'aux formations actuelles aux bonnes pratiques d'hygiène, en passant par le colloque au manège en novembre 2001, les flyers, la mise en ligne du site piercing-tatoo et la charte : les professionnels du tatouage et du piercing et REVIH-STTS ont déjà parcouru ensemble un grand chemin.

En effet, REVIH-STTS, dont deux axes forts concernent la prévention de l'infection VIH et celle des hépatites, ne pouvait être indifférent à des actes d'effraction cutanée qui concernent de plus en plus de personnes. Au-delà de ces pathologies virales, les règles d'hygiène permettent d'éviter d'autres effets indésirables potentiels.

Bravo et merci à tous les acteurs qui œuvrent pour plus de sécurité, et notamment les professionnels qui ont su rapidement adapter leurs pratiques à des normes de plus en plus rigoureuses. Cela mérite bien, avec nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, un *Résonance Santé* spécifique sur ce thème !

Dr Bruno DE GOER - Président REVIH-STTS

REGLEMENTER LA PROFESSION

La pratique du tatouage et du piercing est fréquente. On considère que 5 à 10 % de la population française est porteuse d'un tatouage et/ou d'un piercing.

Jusqu'en 2009, pas ou peu de réglementation existait autour de cette profession de tatoueurs-perceurs alors que le risque potentiel infectieux bactérien ou viral (hépatites B et C, VIH...) était prouvé. Ces risques infectieux étaient liés au non-respect des règles d'hygiène pendant ou après le geste ou par l'utilisation de matériel mal stérilisé.

Certains professionnels ont travaillé avec REVIH-STTS depuis plus de 10 ans. Nous avons appris à nous connaître et les pratiques ont évolué vers plus d'hygiène et de sécurité. Ceci a abouti à une charte de bonne pratique et à un guide pour les gestes destinés aux professionnels et rédigé avec eux. Différentes formations et informations ont pu être faites auprès du grand public en particulier avec la création d'un site internet **www.piercing-tatoo.com**. Cette démarche d'avancée concrète avec les professionnels avait un champ d'actions limité au département. L'évolution au niveau national n'a abouti qu'en 2009 à travers différents décrets et textes de loi qui ont permis de faire reconnaître la profession de tatoueur ou perceur. Cette reconnaissance est actée par une déclaration en préfecture qui fait suite à une formation obligatoire à l'hygiène ainsi que par des visites de studios organisées en lien avec la DDASS. Cette législation était nécessaire et correspond à une réelle avancée pour les professionnels : elle reconnaît leur savoir faire et leur souci d'hygiène. Ceci permet une mise à niveau pour l'ensemble des professionnels de façon à ce que les pratiques soient améliorées et de valoriser ceux qui travaillaient avec un niveau d'hygiène et de professionnalisme important déjà depuis plusieurs années. Pour les clients, ceci est une avancée indiscutable qui permet de diminuer le risque infectieux. C'est également une occasion de les informer sur les risques et d'encadrer le geste chez les mineurs.

Cette démarche de législation qui était une nécessité de santé publique est devenue une réalité. REVIH STTS accompagne cette démarche depuis de nombreuses années et a été reconnue au niveau national comme organisme de formation pour les professionnels.

Docteur Olivier ROGEAUX

Centre Hospitalier - Pavillon Ste Hélène - BP 1125 - 73011 CHAMBERY cedex

REVIH-STTS

☎ 04 79 96 58 25

☎ 04 79 96 58 27

mail : revih-sts@orange.fr

Santé Préecité

☎ 04 79 96 51 06

☎ 04 79 96 51 71

site internet : www.revih-sts.fr

L'évolution d'une profession marginale

Venu des tribus et arrivé des ETATS-UNIS vers l'Europe *via* l'ANGLETERRE dans les années 75-80, le piercing n'a cessé d'évoluer vers des pratiques de plus en plus aseptisées et contrôlées « pour le bonheur de tous ».

Nous sommes loin des procédés rudimentaires que l'on utilisait à cette époque. L'accueil et les actes se déroulaient dans une pièce unique, où chacun va et vient, une bière à la main, une cigarette allumée...au regard des clients ; non pas par manque de sérieux mais par méconnaissance des normes d'hygiène.

Fort heureusement, les professionnels et les fabricants de matériel ont commencé à se poser les bonnes questions et sont arrivés à faire de nombreux ustensiles à usage unique. Depuis une quinzaine d'années, la profession s'est entourée d'organismes médicaux pour arriver à former les tatoueurs et perceurs à une hygiène hospitalière. Actuellement, des stages obligatoires et appropriés ont été demandés par le Ministère de la Santé pour tout professionnel déclaré afin que chacun suive la même optique. « Nous sommes tous dans une constante évolution grâce à nos expériences et à notre pratique quotidienne de cet art. Nous cherchons toujours à aller vers le meilleur ».

Bruno B. BODY PIERCING INTERNATIONAL

Tatouage, piercing et risque infectieux

Depuis quelques années, le tatouage et le piercing connaissent un succès croissant, particulièrement auprès des jeunes mais séduit également les autres tranches d'âge et catégories socioprofessionnelles. Ces pratiques entraînent une effraction de la peau ou des muqueuses et donc une entrée possible pour les infections. On parle alors de risque infectieux.

De récentes publications ont mis en cause ces pratiques dans la transmission des infections virales (hépatites B et C) et bactériennes (staphylocoques, streptocoques, pyocyaniques). Cette transmission peut se faire soit :

- du professionnel au client par l'intermédiaire du matériel mal stérilisé, des mains sales ou par contamination des encres utilisées
- d'un client à l'autre par la réutilisation du matériel,
- du client à lui-même si la peau est mal désinfectée avant le tatouage ou le piercing (auto contamination)

Dans le cadre du piercing, il s'agit d'une effraction cutanée ou muqueuse avec mise en place d'un bijou, d'un corps étranger. L'utilisation de matériel stérile, l'antisepsie de la peau et/ou des muqueuses, l'hygiène des mains, le port de gants stériles permettent de réduire le risque infectieux

Pendant le tatouage, le praticien dépose des pigments dans la peau à une profondeur de 1 à 2 mm de manière à créer l'empreinte d'un dessin. Le tatoueur peut préparer le dessin à la main ou, le plus souvent, suivre le modèle copié au pochoir sur la peau avant le tatouage. Après avoir dessiné les contours du motif désiré sur la peau du client, il utilise un dermographe. Il s'agit d'un appareil électrique, faisant vibrer une fine aiguille plusieurs centaines de fois par minute, créant une série de perforations dans la peau. L'encre est ainsi incrustée dans le derme qui peut être la porte d'entrée d'infections bactériennes. Ces infections restent fort heureusement rares.

Pour prévenir ce risque, depuis plusieurs années, certains professionnels ont travaillé avec REVIH-STIS à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et la signature d'une charte. C'est donc tout naturellement, après la parution des arrêtés du **11 mars 2009*** et du **12 décembre 2008**** que REVIH-STIS a déposé un dossier pour être habilité comme centre formateur et un numéro d'agrément lui a été octroyé.

En reprenant les thématiques centrées sur l'hygiène et de la gestion du risque infectieux, la formation dispensée par l'association REVIH-STIS s'axe sur :

- l'organisation architecturale des locaux et des circuits de travail,
- une information spécifique sur l'hygiène des mains et la bonne utilisation des gants stériles et non stériles,
- la préparation de la peau à tatouer ou à percer,
- la gestion et l'entretien du matériel réutilisable ou à usage unique stérile,
- la prévention des accidents d'exposition au sang.

Mais cette formation ne s'arrête pas à la seule problématique de l'hygiène, elle en aborde également d'autres telles que la physiologie de la peau et la cicatrisation, les différentes pathologies infectieuses rencontrées dans ce contexte et la problématique de la stérilisation.

C'est l'identification des risques encourus pour le client et le professionnel et la prise en charge globalisée des actes de tatouage ou de piercing qui permet une meilleure gestion du risque infectieux.

Dr F-O. MALLAVAL, médecin hygiéniste et G.GOSSE, infirmière

** arrêté du 11 mars 2009 relatif aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité pour la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée*

***arrêté du 12 décembre 2008 sur la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel*

Et les jeunes, qu'en disent-ils ?

Dans ce dossier consacré au tattoo/piercing, il est indispensable de rencontrer les principaux intéressés, les tatoués/percés, et d'entendre ce qu'ils ont à nous dire sur ce sujet. Nous avons donc sollicités Mélissa SOMNIER qui a accepté de répondre à nos questions en son nom et en celui de son compagnon, Loïc SACHE.

Pourquoi vous tatouez-vous ?

Le côté esthétique d'abord, mais il faut que ce soit bien fait. Nous n'aimons pas les tatouages qui n'ont pas de sens ou, si celui-ci apparaît trop fort, trop évident (par exemple : tribal). Il faut que le tatouage ait un sens mais il ne faut pas qu'il soit flagrant afin que les gens ne comprennent pas directement.

Pourquoi cela ?

Un tatouage c'est personnel : nos idées sur la vie, notre pensée sur quelqu'un. C'est nous qui les dessinons. Loïc en a trois au quatre en tête d'avance, sur lesquels il est en train de travailler, il les dessine de temps en temps mais ses idées finales ne sont pas tout à fait finies. Il fait cela en plusieurs fois, son idée évolue dans le temps.

Comment choisissez-vous les thèmes ?

Ce sont sur des choses dont nous sommes persuadés. Par exemple le premier tatouage de Loïc est en rapport avec quelque chose qu'il a vécu et qui ne changera pas. Le tatouage c'est pour la vie et donc il faut être sûr que l'on ne changera pas d'avis. On ne se tatouerait pas à propos de quelque chose que l'on pense aujourd'hui si on sait que nous risquons d'évoluer. Une exception, on a fait

le choix d'avoir tous les deux le même tatouage. Notre couple peut évoluer, on le sait, mais je n'ai pas voulu penser à cela. C'était un peu un coup de tête mais j'espère que cela ne changera pas. De toute façon, si notre relation changeait, je ne l'enlèverai pas car ce que j'ai vécu avec Loïc restera une partie de ma vie. Cela dit, si nous avons décidé de le faire, c'est aussi pour que ce sentiment "immatériel" devienne "matériel"

En fait votre façon de vivre le tatouage, c'est un engagement ?

Oui, on y avait pensé, c'est réfléchi. J'aurais été dans sa vie un long moment mais c'est la "raison" qui me fait dire cela, car pour l'instant, nous restons tout de même persuadés de l'avenir.

Mais plus largement que cela, il y a une notion de fidélité dans votre relation au tatouage ?

Oui... Le tatouage ne perdra pas de son sens.

Vous pensez que le tatouage est un art ?

Oui, complètement

Dans la relation avec ton corps, est-ce que cela n'est pas une façon d'être toujours en exposition ? Le peintre peut quitter son chevalet et le musicien son instrument, pas vous.

Ce n'est pas gênant, le tatouage vieillit avec nous. Déjà, lorsque nous le dessinons, il fait déjà partie de nous. Nous l'avons déjà en tête. L'important, c'est qu'il soit parfaitement retranscrit. Nous ne pourrions plus nous en séparer, c'est vrai, mais c'est aussi le but.

Est-ce que cela représente aussi une provocation ?

Loïc oui, cela est dans son style. Cela fait partie de sa

personnalité d'être à part, pas comme tout le monde. Pour moi non. J'ai pour l'instant un tatouage, je ne suis pas sûre d'en faire d'autres car c'est le seul qui me tenait vraiment à cœur. Il est placé à un endroit peu visible, car ça ne regarde que lui et moi.

Lorsque vous allez chez un tatoueur, faites-vous attention aux conditions d'hygiène ?

Là-dessus oui, avant de prendre rendez-vous nous sommes allés plusieurs fois vers notre tatoueur dont on avait eu l'adresse par connaissance. On connaissait le résultat sur un ami de Loïc et sur des photos. Tous les tatoueurs n'ont pas le même style. Lorsque nous allions le voir, avant de nous engager, il était parfois en rendez-vous et on voyait comment il était, sa personnalité. Je ne serais pas allée n'importe où ! Sur le piercing, je m'en moque.

Pourquoi ?

Je ne crains pas. Si il est raté je ne risque qu'une cicatrice, je n'ai pas peur de la maladie. Le tatouage je ne veux pas qu'il soit raté, car il devient une partie de moi.

Saviez-vous que les tatoueurs perceurs avaient une obligation de se former sur ces questions d'hygiène ?

Non

Et maintenant que le savez, y ferez-vous plus attention ?

Je sais qu'il existe beaucoup de normes d'hygiène, mais je sais aussi que pas tous les tatoueurs/perceurs les respectent. Par contre je ne savais pas qu'ils étaient obligés de se former. Si je ne vais pas chez la même personne, j'y ferai attention oui.

**Propos recueillis par
M-Blandine NIVEAU**

Le tatouage, une marque pour la vie

Il y a quelques années, les gens ont découvert qu'ils peuvent bénéficier de traitements modernes pour effacer leurs tatouages mais à quel prix.

Il existe plusieurs techniques pour se débarrasser d'un tatouage : la dermabrasion et le laser CO2 sont des techniques souvent douloureuses avec une cicatrisation longue.

Les nouveaux lasers (Q-switched) présentent l'avantage d'être moins douloureux, sont effectués sans anesthésie et ont une meilleure efficacité.

Avant de commencer un traitement laser pour le détatouage, on doit bien savoir que plusieurs séances seront nécessaires à 6-8 semaines d'intervalle et que le laser doit être adapté au type de tatouage.

Actuellement, il existe quatre lasers utilisés pour dépigmenter dont trois pour les détatouages. Théoriquement, le laser Nd-YAG est indiqué pour les tatouages rouges et oranges et les lasers rubis et alexandrite pour les tatouages bleus et verts. En pratique, ceci n'est pas toujours vérifié et il n'y a pas beaucoup d'études et de recul par rapport à leur efficacité.

On a observé parfois que les tatouages cosmétiques marron ou chair, contenant de l'oxyde de fer ou de l'oxyde de titane, passent au noir ou au vert sous l'action du laser.

Après un détatouage efficace, il reste toujours une cicatrice achromique (blanche) à l'endroit du tatouage, parfois hypertrophique ou chéloïde (épaisse, grosse) selon la façon de cicatriser de chaque personne.

En conclusion, on doit bien réfléchir avant de prendre la décision d'effectuer un tatouage car, malgré les techniques modernes pour l'effacer, on ne pourra jamais revenir à l'aspect initial.

**Dr Andreea STEFAN
Dermatologue**

Volonté esthétique ou démarcation sociale, le piercing a toujours suscité adhésion, interrogation ou rejet à travers l'histoire.

La perforation du corps est une pratique ancienne. Déjà, au néolithique, en Afrique, de multiples tribus utilisaient le piercing comme ornement corporel. En Egypte antique, des boucles d'oreilles en or étaient portées par les hommes de haut niveau social. Les perforations du nez et des oreilles étaient réservées aux pharaons et autres membres de la famille royale. Le piercing au nez, quant à lui, est une coutume provenant de l'Inde. Elle était, à l'époque, réservée aux castes supérieures. En Inde, le piercing au nez est couramment porté par les femmes depuis le XVI^e siècle. D'après un concept anthropologique datant de 1909, selon les époques et les régions du monde, le piercing peut être un rituel de passage à l'âge adulte.

À partir des années 1960, il a regagné du terrain parmi les femmes américaines et a été, par la suite, adopté par les hippies et les communautés gays, puis plus tard par la culture punk. Dans les années 1970, la perforation d'autres parties du corps a gagné en popularité dans la culture gay. En 1975, Jim Ward a ouvert « The Gauntlet », le premier magasin de piercing des États-Unis, à San Francisco. Dans les années 1980, la perforation des oreilles chez les hommes est devenue commune dans le monde occidental. Aujourd'hui, le piercing est devenu un véritable phénomène de société et s'est progressivement répandu dans toutes les couches de la population. Plus qu'un phénomène de mode, il répond à un besoin d'identification ou d'affirmation de sa personnalité. Il permet de se réapproprier son corps ou de marquer une étape de sa vie en laissant une trace charnelle. Si les motivations sont multiples : appartenance sociale à une tribu urbaine, jeu sado-maso, besoin d'unicité... le sens profond reste une démarche personnelle. Chacun exprime, en fonction de la partie du corps ornée, une affirmation du soi (social, intime...). Phénomène atypique il y a encore 10 ans, le piercing est devenu un art corporel sensibilisant toutes les couches sociales. Les stars de tous secteurs : sportifs, mode, cinéma... l'utilisent comme un signe d'affirmation de sa sensibilité esthétique. Autrefois signe de rebellions, il devient un attribut de beauté.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène, le pouvoir législatif régule de plus en plus cette pratique. Ainsi, l'activité plutôt marginale du perceur des années 70 devient une activité professionnelle reconnue avec ses normes d'hygiène, de sécurité, son code de déontologie toujours en profonde mutation. Associée très souvent au tatouage, la professionnalisation du métier renforce la confiance des clients et une adhésion multi-générationnelle. Si l'art du piercing se pratique parfois encore au coin d'un appartement, les perceurs ou tatoueurs ayant « pignon sur rue » représentent pour les adeptes, l'assurance d'une pratique plus fiable et saine.

Appréciés ou pas, le tatouage et le piercing font partie de notre vie, de notre culture et laissent à chacun la liberté d'exprimer son sens de l'esthétisme.

Mehdi - TENDANCE ETHNIQUE - ANNECY

BLOC NOTES	Date	Lieu
1. Formation à destination des tatoueurs et perceurs	1, 2 et 3 Mars 2010	Locaux de REVIH-STs Chambéry
2. Soirée d'information pour les professionnels des UCSA sur la prise en charge des hépatites virales	Mars ou avril 2010 (date à confirmer)	Locaux de REVIH-STs Chambéry
3. Colloque sur le tatouage et le piercing à destination des jeunes et des professionnels de la santé, du social...	Mai 2010 (date à confirmer)	Lycée du Bocage Chambéry (lieu à confirmer)
4. Formation à destination des Aides à Domicile sur le SIDA et les hépatites	7, 21 et 28 Mai 2010 (Après-midi) 4 Juin 2010 (Après-midi)	Locaux de REVIH-STs Chambéry

REVIH-STs : déclaration d'activité enregistrée sous le n° **82 73 01224 73** auprès du Préfet de région Rhône-Alpes
Organisme de formation « **habilité à dispenser la formation prévue par l'article R.1311-3 du code de la santé publique** par décision du Préfet de région Rhône-Alpes en date du 09/07/2009 (Formation des personnes qui mettent en oeuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel) »

Retrouvez les textes réglementaires sur le tatouage et le piercing :
<http://www.sante-sports.gouv.fr/tatouage-par-effraction-cutanee-et-percage.html>